



UNION DES ENTREPRISES
MEDEF BRETAGNE



44 TONNES : LA BRETAGNE ATTEND DES MESURES OPERATIONNELLES

Le Collectif économique Agricole et Agroalimentaire breton (ABEA, AFAB, CILOUEST, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Feedsim Avenir, FNTR Bretagne, FRSEA, Union des entreprises - MEDEF Bretagne, UGPVB) attend avec impatience une mesure relative au 44 tonnes, conforme aux engagements du Chef de l'Etat.

Le Chef de l'Etat s'était engagé sur la généralisation du 44 tonnes en France, afin d'améliorer de 11 % la compétitivité de notre Agriculture et Agroalimentaire dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle. Les Responsables Professionnels concernés s'étaient félicités de cette annonce après plus de dix années de tergiversations.

Le 44 tonnes à 5 essieux, seule modalité capable d'améliorer de 11 % la compétitivité telle qu'annoncée par le Président, permet à la fois de réduire le nombre de véhicules sur les routes et de les faire rouler mieux chargés, sans modifier le véhicule. L'esprit du Grenelle de l'environnement serait ainsi honoré avec une réduction globale de la consommation de carburant et des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Dorénavant, pour les organisations professionnelles de terrain rassemblées dans le collectif en Bretagne, la décision de principe du chef de l'Etat annoncée dernièrement à la presse, doit être déclinée pour apporter des réponses concrètes sur l'ensemble des points suivants :

- Le 44 tonnes doit se faire impérativement sur la base de 5 essieux.
- La liste des produits concernés ne peut être restrictive et doit inclure l'ensemble des produits et coproduits agricoles et agroalimentaires.
- La décision devra s'appliquer sur l'ensemble du territoire.
- Pour éviter que des camions roulent à « vide », le pre et post acheminement portuaire devra pouvoir rapidement se faire en 44 tonnes cinq essieux dans un rayon de 150 kilomètres, pour tous les produits agricoles ou non.

